

Conseil Municipal 9 février 2023

Le Conseil municipal convoqué le 3 février 2023 s'est réuni à 18 h à la Mairie avec l'ordre du jour suivant:

- **1 -Attribution du marché public relatif à la réalisation des travaux de la mairie, du commerce et de 2 logements (délibération)**
- **2 -Questions diverses**

Présents: Gérard Gagnier, Juliette Watine, Ingrid Bonneton, Dominique Laurent, Guy Bajard, Olivier Malet, François Goldin.

Absents : Frederic Schmidt (pouvoir à Olivier Malet), Gilbert Rivases (pouvoir à Dominique Laurent).

La séance est ouverte à 18h05 ;

Compte rendu du Conseil du 25 janvier : Monsieur le Maire que compte tenu du délai entre les deux conseils, il a pu être envoyé qu'en dernière minute ce matin, après avoir été retravaillé par François Goldin et lui-même.

La dernière version tient compte des diverses modifications demandées sauf celle de Bruno Lelievre concernant la mention des noms des votants pour ou contre car le vote public n'avait pas été demandé auparavant.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Secrétaire de séance : Dominique Laurent.

18h10 Début de l'ordre du jour

Attribution du marché public relatif à la réalisation des travaux de la mairie, du commerce et de 2 logements (délibération): le Conseil est obligé de revoter la délibération du 25 janvier car les chiffres mentionnés ne tenaient pas compte des dernières négociations pour :

le Lot 1 Démolition , Fondation SP, Gros œuvre, VRD, Dallage déco int, Façade

la Société SATRAS dont la dernière proposition était 550 408,99 € HT au lieu de 556 193,99 € HT indiqués dans la délibération précédente,

le lot 5 Isolation Cloisons 206 597,62 € HT au lieu de 206 531,62 € HT

et le Lot 7 Plomberie Sanitaires l' Entreprise CHATTE a proposé finalement un montant de travaux à 106 000 € HT au lieu de 107 583,07 € HT

Ce qui modifiait le montant total des travaux de 1 310 278,92 € HT au lieu de 1 317 580,99 € HT donc 7 107 € HT moins cher.

Gérard Gagnier fait part de deux autres informations concernant ce marché de travaux. D'abord Monsieur Bertin de l'assurance AXA lui a rappelé que le solde de l'indemnité soit 150 000 euros sera versé qu' justificatifs de factures de travaux du montant total de l'indemnité soit 450 000 euros avant le 6 octobre 2023 Ce qui nécessite un rapide début des travaux.

(Arrivée de Camille Semelet à 18h13)

D'autre part il a reçu une nouvelle proposition de prêt émanant du Crédit Mutuel sur 20 ans au taux de 3,50 % moins intéressante que celle de l'AFL (taux de 3,46 % et 3,33 % pour le prêt de courte durée).

Objet de la Délibération: Marché public relatif à la réalisation des **travaux de** la mairie, du commerce et de 2 logements

cette délibération annule et remplace la précédente prise à la date du 25 janvier 2023 et ayant le même objet et dont le contenu est erroné

Suite à la consultation des entreprises selon une procédure adaptée, conformément au code des marchés publics, pour les travaux de construction de la mairie et d'un commerce et de réhabilitation de 2 logements, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commission d'appel d'offres s'est réunie plusieurs fois pour l'ouverture des plis :

- une première fois le lundi 22 août 2022 :

A l'issue de cette réunion, il a été proposé de retenir les lots 02 et 03 au vu de l'analyse des critères, ces offres étant économiquement les plus avantageuses, il a été convenu également d'interroger les entreprises sur leurs offres et d'entamer une procédure de négociation pour les lots 01, 04 et 07. Quant aux lots 05, 06, 08 déclarés infructueux, il a été décidé de mettre en place une nouvelle consultation.

Puis la commission s'est réunie une deuxième fois le 26 septembre 2022, à l'issue de laquelle il a été proposé de retenir le lot 07 offre étant économiquement la plus avantageuse, puis il a été décidé d'entamer une nouvelle procédure de négociation pour le lot 01, et pour le lot 04 déclaré infructueux la mise en place d'une nouvelle consultation.

Et lors de la troisième réunion de la commission d'appel d'offre le 14 novembre 2022, il est proposé de retenir les lots 01, 04, 05, 06 et 08 au vu de l'analyse des critères, ces offres étant économiquement les plus avantageuses.

Donc au vu des critères de notation du règlement de consultation (valeur technique de l'offre 60 % et prix de la prestation 40%), les entreprises classées premières par la Commission d'appel d'offre sont :

- Lot 1 Démolition , Fondation SP, Gros œuvre, VRD, Dallage déco int, Façade
la Société SATRAS pour un montant de travaux à 550 408,99 € HT
- Lot 2 Charpente et Ossature Bois, Couverture tuile et zinc, Bardage, Zinguerie
la Société OSEBOIS pour un montant de travaux à 158 474,33 € HT
- Lot 3 Menuiserie extérieure alu et métal, Serrurerie
la Société DUPIN pour un montant de travaux à 44 582,58 € HT
- Lot 4 Menuiserie extérieure et intérieure bois, Occultation
la Société VAREILLE pour un montant de travaux à 122 933,73 € HT
- Lot 5 Isolation Cloisons
la Société SMARKI pour un montant de travaux à 206 597,62 € HT
- Lot 6 Carrelage Fondation Sol souple
la Société RIGOUDY pour un montant de travaux à 33 542,62 € HT
- Lot 7 Plomberie Sanitaires
l'Entreprise CHATTE pour un montant de travaux à 106 000,00 € HT
- Lot 8 Electricité courants forts et faibles
la Société SAS CONTACT ELECTRICITE pour un montant de travaux à 87 739,05 € HT

soit un total HT de 1 310 278,92 € HT.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'attribuer le marché des lots 1 à 8 relevant de la procédure adaptée aux entreprises classées premières par la Commission d'appel d'offre,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer le marché de travaux afférent avec les entreprises ainsi que tous autres documents s'y rapportant,
- dire que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ce marché seront inscrits au budget

Après en avoir délibéré avec 7 voix pour, 2 contre et 1 abstention, le Conseil municipal décide :

- d'attribuer le marché des lots 1 à 8 relevant de la procédure adaptée aux entreprises classées premières par la Commission d'appel d'offre à savoir :
 - Lot 1 Démolition , Fondation SP, Gros œuvre, VRD, Dallage déco int, Façade
la Société SATRAS pour un montant de travaux à 550 408,99 € HT
 - Lot 2 Charpente et Ossature Bois, Couverture tuile et zinc, Bardage, Zinguerie
la Société OSEBOIS pour un montant de travaux à 158 474,33 € HT
 - Lot 3 Menuiserie extérieure alu et métal, Serrurerie
la Société DUPIN pour un montant de travaux à 44 582,58 € HT
 - Lot 4 Menuiserie extérieure et intérieure bois, Occultation
la Société VAREILLE pour un montant de travaux à 122 933,73 € HT
 - Lot 5 Isolation Cloisons
la Société SMARKI pour un montant de travaux à 206 597,62 € HT

- Lot 6 Carrelage Fondation Sol souple
la Société RIGAUDY pour un montant de travaux à 33 542,62 € HT
- Lot 7 Plomberie Sanitaires
l' Entreprise CHATTE pour un montant de travaux à 106 000,00 € HT
- Lot 8 Electricité courants forts et faibles
la Société SAS CONTACT ELECTRICITE pour un montant de travaux à 87 739,05 € HT

soit un total HT de 1 310 278,92 € HT,

- d'autoriser Monsieur le maire à signer le marché de travaux afférent avec les entreprises retenues ainsi que tous autres documents s'y rapportant,
- dire que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ce marchés seront inscrits au budget.

Aucune question diverse n'est proposée.

La séance est close à 18h19